



Mise a pied dû a des retards

Par **galicia**, le **15/12/2009** à **16:58**

Bonjour,

Un matin je suis arrivée a 9h25 au travail (alors que je commence a 9H) et ma responsable m'a ordonné de retourner chez moi car j'etais mise a pied pour la journée (car suite a des problemes de transport justifié par des papiers de la RATP cela faisait 3 jours que j'arrivais en retard) par la suite j'ai reçu une lettre recommandée avec accusé de reception a mon domicile presisant la mise a pied avec la date de ce jour-là ainsi que le motif. La lettre est daté du 03/12/2009, jour de ma mise a pied, mais ensuite il est précisé que cette mise a pied entrainera une retenue sur salaire sur ma paye du mois de fevrier 2008 alors que ce qu'ils voulaient dire c'est decembre 2009. J'ai plusieurs questions: ont-ils le droit de me retirer une journée de salaire alors que sur la lettre qui doit me notifier cette retenue ils se sont trompé de date? Ont-ils le droit de me mettre a pied alors que j'ai un justificatif dû a mon retard et que je suis deja sur mon lieu de travail? Merci pour votre aide.

Cordialement